

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2013

Date de convocation : 02 septembre 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL Christian ADAM, Martial SCHWARTZ, Raymond HOUDE, Antoine PERSPICACE, Serge MEYER et Mmes Sonia MARCHETTO, Marie-Antoinette PHILIPP, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Mireille SOULIER

Membres absents excusés : M. Martial SIMON et Mme Nicole BOUSENDORFER

Procuration : -/-

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et propose, ce qui est accepté à l'unanimité, de rajouter le point 15

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 07/06/2013
- 2 Tarifs des tickets cantine et périscolaire pour l'année scolaires 2013-2014
- 3 Affaires scolaires : a) Crédits scolaire et frais de fonctionnement de la direction année 2013-2014 b) Participation aux voyages d'étude et sorties scolaires
- 4 Déplacement du personnel communal
- 5 Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire risques de prévoyance des agents communaux et choix de la garantie
- 6 Remboursement de sinistre et acception des aides financières :
 - A) Remboursement de sinistre
 - B) Acception des aides financières
- 7 Prise en charge de factures en section d'investissement
- 8 Travaux : A) Mise en place d'un limiteur de niveau sonore à la salle polyvalente
 - B) Eclairage extérieur au complexe polyvalent
 - C) Installation d'une climatisation à la salle polyvalente
 - D) Travaux de raccordement au tout à l'égout
 - E) Divers travaux
 - F) Mise en place de barrière type main courante
- 9 Contrats annuels d'entretien
- 10 Associations : demandes de subvention
- 11 Forêt communale : travaux d'exploitation 2014
- 12 Travaux : demandes de subvention :
 - A) Création d'un terrain multisport (city stade)
 - B) Acquisition d'une tondeuse autoportée
- 13 Demande de Mme KRUSZYNSKI
- 14 Rapports annuels du service public de l'eau, de l'assainissement et d'élimination des déchets
- 15 Vente de terrain
- 16 Divers : A) Communauté d'Agglomération : procès-verbal de la commission d'évaluation du 11/07/2013
 - B) Caritas : attribution d'un logement

- C) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- D) Mise en place de panneaux de signalisation et d'un miroir d'agglomération
- E) Informations diverses

1 - Approbation du procès-verbal du 07/06/2013

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la séance du 07 juin 2013 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Tarifs des tickets cantine et périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014

Le Maire rappelle que les tarifs pour l'année scolaire 2012/2013 était de :

- 5.50 € pour le ticket repas à la cantine
- 3.60 € pour le ticket du périscolaire

Le Conseil, après délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année scolaire 2013-2014 les mêmes tarifs.

3 – AFFAIRES SCOLAIRES

A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction année 2013-2014

Le Maire rappelle que :

- En 2005, le Conseil a accepté la procédure des crédits scolaires sous la formule d'une mise à disposition d'une ligne budgétaire aux enseignants et que les crédits non utilisés seront reportés d'une année à l'autre.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer, pour l'année scolaire 2013-2014, la somme de 22 € par élève pour les crédits scolaires

Il décide également d'allouer la somme de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

B) Participation aux voyages d'étude et sorties scolaires

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 novembre 2011, a fixé la participation communale aux voyages et sorties scolaires à 6 € par enfant participant pour une journée et plus et 4 € par enfant participant pour une demi-journée.

Il serait judicieux de revaloriser cette participation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser la participation aux voyages scolaires de plus d'une journée complète comme suit :

- 20 € par jour et par enfant participant

Pour les sorties scolaires, la participation reste inchangée à savoir :

- 6 € par enfant participant pour une journée complète
- 4 € par enfant participant pour une demi-journée

4 - DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise les salariés de la commune à utiliser leur véhicule personnel lors des déplacements pour les besoins du service.

En contre partie des frais engagés, ils percevront des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur.

De plus, l'agent doit souscrire au préalable une police d'assurance personnelle garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles dont une copie doit être transmise au service comptable de la mairie ainsi qu'une copie de la carte grise du véhicule.

En toute occurrence, l'intéressé n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule.

5 – Participation de l'employeur au financement de la protection complémentaire risques de prévoyance des agents communaux et choix de la garantie.

Le Maire rappelle que dans sa séance du 08 février 2013, le Conseil avait décidé de participer financièrement à la protection sociale sur le risque « prévoyance » (garantie maintien de salaire) des agents communaux à hauteur de 15 € par agent via une convention de participation aux risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle.

Le Centre de Gestion par courrier en date du 11 juillet 2013 a transmis les résultats de la consultation à savoir : le prestataire retenu est COLLECTTEAM/HUMANIS qui propose

	Taux
Garantie 1 : incapacité temporaire de travail (garantie de base)	0.62 %
Garantie 2 : incapacité temporaire de travail + invalidité	0.92 %
Garantie 3 : incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite	1.20%

Il est à noter que le candidat retenu accorde la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie pour chacune des garanties.

Après étude de l'offre proposée, le Conseil Municipal,

- décide d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion et sollicite l'avis du Comité Technique paritaire sur le choix de la garantie retenue à savoir la garantie n°3 (incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite – taux 1.20%) ainsi que sur le montant de la participation de 15 € brut par mois et par agent.
- Charge M. le Maire de faire le nécessaire pour transmettre le formulaire de saisine du Comité technique Paritaire au Centre de Gestion.

6 – REMBOURSEMENT DE SINISTRE ET ACCEPTATION DES AIDES FINANCIERES

A) Remboursement de sinistre

Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 733.15 € concernant les dégâts occasionnés sur les vitres de l'abri bus au centre village.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

B) Acception des aides financières

Le Maire informe que des entreprises ont participées financièrement à l'inauguration du terrain de football qui a eu lieu le 18 aout 2013 à savoir :

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - la Société RAUSCHER | 150 € |
| - le cabinet GUELLE & FUCHS | 100 € |
| - l'entreprise EST RESEAUX | 100 € |

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces aides financières.

7 – PRISE EN CHARGE DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'inscrire les dépenses suivantes en section d'investissement :

- Facture de la société BOURG Erwin de L'Hôpital concernant l'achat d'un pulvérisateur pour le service technique de la mairie d'un montant de 144 € TTC.
- Facture de l'entreprise Jean-Pierre FRANOUX de Stiring-Wendel concernant l'acquisition de 2 plaques signalétique gravées d'un montant de 439 € TTC.
- Facture de Mme TURCHIO de Stiring-Wendel concernant l'acquisition d'une toile acrylique pour la mairie d'un montant de 300 € TTC.

8 - TRAVAUX

A) Mise en place d'un limiteur de niveau sonore à la salle polyvalente

Le Maire soumet au Conseil la proposition établie par la Société STARCK de Théding concernant l'installation d'un limiteur de niveau sonore à la salle polyvalente pour un montant de 2 980 € HT.

Après avoir pris connaissance du devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser les travaux d'installation d'un limiteur de niveau sonore à la salle polyvalente pour un montant de 2 980 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

B) Eclairage extérieur au complexe polyvalent

Le Maire soumet au Conseil la proposition de prix établie par :

- la Société STARCK de Théding,
 - la Société STEUER de Forbach
 - la Société d'Équipement Général Electrique de Stiring Wendel
- concernant la rénovation de l'éclairage extérieur au complexe polyvalent.

Après étude des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage extérieur au complexe polyvalent, par l'entreprise STARCK de Théding, la mieux disante, pour un montant de 6 498 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

C) Installation d'une climatisation à la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre en place une climatisation à la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser les travaux d'installation d'une climatisation à la salle polyvalente
- Charge le Maire de prendre contact avec des entreprises spécialisées pour établissement des devis
- Demande que les entreprises, qui seront contactées, établissent également un contrat d'entretien de l'installation.
- Autorise le Maire à choisir l'entreprise la mieux-disante et de passer les commandes.

D) Travaux de raccordement au tout à l'égout

Le Maire soumet au Conseil les propositions concernant la fourniture et pose d'un regard de branchement pour la nouvelle habitation de M. ADAM Sylvain voie Romaine à savoir :

- l'entreprise TP KLEIN Guy de Diebling pour 7 120 € HT
- l'entreprise EUROVIA de Forbach pour 3 721 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser les travaux de fourniture et pose d'un regard de branchement pour la nouvelle habitation de M. ADAM Sylvain voie Romaine par l'entreprise EUROVIA pour 3 721 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

E) Divers travaux

Le Maire soumet au Conseil :

- a) la demande de Mme BALTHAZAR sollicitant l'autorisation de la commune pour remplacer le revêtement de sol actuel dans le logement 1^{er} étage droite qu'elle occupe au Caritas 3 rue des Champs par un plancher flottant dans le salon et l'entrée. Elle indique que la pose reste intégralement à sa charge.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- donne son accord pour le remplacement du revêtement de sol
- décide de participer financièrement à hauteur de 50 % soit la somme de 500 € TTC suivant le devis du 22.08.2013, du magasin Leroy Merlin de Forbach transmis par Mme BALTHAZAR.

- Charge le maire de notifier la décision de Conseil à Mme BALTHAZAR

De plus, Mme BALTHAZAR n'aura droit à aucune compensation financière en cas de résiliation du bail de location

- b) Le devis de l'entreprise AEL de Rettel concernant les travaux de réfection du mur devant l'école primaire rue de la Montée pour un montant de 2 874.50 € HT

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte de faire réaliser ces travaux de maçonnerie pour 2 874.50 € HT et autorise le Maire à signer le devis.

F) Mise en place de barrière de type main courante

Le Maire informe les membres présents de la nécessité de mettre en place à différents endroits du village des barrières de type main courante entre les trottoirs et la route afin de garantir la sécurité des piétons.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de mettre des barrières de type main courante entre les trottoirs et la route afin de garantir la sécurité des piétons.
- Charge la commission des travaux de définir les lieux d'implantation de ces barrières
- Charge le maire de prendre contact avec des entreprises spécialisées pour établissement des devis
- Autorise le maire à choisir l'entreprise la mieux disante et de passer la commande.

9 - CONTRATS ANNUELS D'ENTRETIEN

Le Maire soumet au Conseil

- la proposition d'entretien du gazon synthétique du terrain de tennis pour l'année 2013 établie par la société GOTEK pour un montant de 735 € HT.

Après étude de la proposition, le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

- la proposition d'entretien du gazon synthétique du terrain de tennis pour les années 2014-2015 et 2016 établie par la société GOTEK pour un montant de 1 211.90 € HT par an.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attendre l'évolution de l'entretien 2013 du terrain de tennis en gazon synthétique avant de son prononcer sur l'entretien pour les années 2014-2015 et 2016.

10 – ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture :

- du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 21 juin 2013 des élèves des classes de maternelle, CP-CE1-CE2-CM1 et CM2 à Kerbach pour une rencontre chants avec les écoles de Kerbach et de Bousbach

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 90 € correspondant aux frais de transport. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeborg.

- Le Conseil décide d'allouer la somme de 110 € à l'Association du Personnel Communal.
- De la demande de la Lignes contre le Cancers-comité de Moselle.

Le Conseil, après délibération, émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande.

11 - FORET COMMUNAL : TRAVAUX D'EXPLOITATION 2014

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant les travaux d'exploitation 2014 en OET (comprenant une mission de conduite de chantier) et ATDO (Assistant Technique à Donneur d'Ordre) pour un coût de 6 242.79 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

12 - TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTION

A) CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT (CITY STADE)

Le Maire donne la parole à M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint, qui présente le projet de création d'un terrain multisports (city stade).

Le coût estimatif du projet d'élève à 92 178 € HT soit 110 244.89 € TTC

Ce projet peut faire l'objet de l'octroi d'une subvention :

- auprès du Conseil Régional,
- auprès du Conseil Général au titre du Pacte 57 II Aménagement
- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR)
- exceptionnelle type parlementaire

Le plan de financement se présente comme suit

Coût du projet en € HT	
Travaux de création d'une plate-forme	41 820 €
City stade	44 758 €
Option gazon synthétique DUO1	<u>5 600 €</u>
Total	92 178 €
Conseil Régional (30%)	27 653.00 €
Conseil Général (4%)	3 517.00 €
DETR 2014 (30%)	27 653.00 €
Parlementaire (14%)	13 000.00 €
Fonds propres	38 421.89 €

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de créer un terrain multisports (city stade)
- décide de solliciter la subvention :
 - auprès du Conseil Régional,
 - auprès de Conseil Général de la Moselle au titre du solde de la dotation garantie du Pacte 57 II Aménagement

- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR)
- exceptionnelle type parlementaire
- approuve le plan de financement présenté
- charge M. le Maire de transmettre les documents nécessaires pour l'octroi de ces subventions
- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification d'octroi des subventions

B) Acquisition d'une tondeuse autoportée

Le Maire donne la parole à M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint, qui présente le projet d'acquisition d'une tondeuse autoportée pour le terrain de football.

Le montant de l'acquisition s'élève à 7 750 € HT soit 9 759 € TTC

Ce projet peut faire l'objet de l'octroi d'une subvention exceptionnelle type parlementaire.

Le plan de financement se présente comme suit

Coût de l'acquisition 7 750 € HT soit 9 759 € TTC

Subvention parlementaire escompté	3 875 €
Fonds propres	<u>5 884 €</u>
	9 759 €

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée pour le terrain de football
- décide de solliciter la subvention exceptionnelle type parlementaire
- approuve le plan de financement présenté.
- charge M. le Maire de transmettre les documents nécessaires pour l'octroi de cette subventions
- s'engage à ne pas effectuer l'acquisition avant la notification de la subvention.
- autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint de la signature du devis correspondant dès que l'autorisation de démarrage nous sera parvenue.

13 – DEMANDE DE MADAME KRUSZYNSKI

Le Maire fait part de la demande de Mme KRUSZYNSKI sollicitant la privatisation de deux places de parking pour son cabinet de kiné ainsi que la mise en place d'une borne anti stationnement sur le trottoir devant l'entrée de son officine.

Après délibération, le Conseil,

- rejette la demande de privation de deux places de parking en mettant en avant qu'il y a assez de parking à proximité du cabinet kiné ainsi qu'un parking handicapé devant de son officine.

- accepte de mettre en place une borne anti-stationnement sur le trottoir devant l'entrée de l'officine.

14 – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE PUBLIC L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Le maire présente aux conseillers :

- 1) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2012 service public assuré par Veolia suivant le contrat signé le 20 juillet 2010 pour une durée de 12 ans à compter du 01 septembre 2010, l'affermage du réseau d'eau potable
- 2) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'assainissement et la qualité du service pour l'exercice 2012, service public assuré par Veolia Eau suivant un contrat d'affermage signé à partir du 01 mai 2005 portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement.
- 3) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2012.

Il les informe que tous ces rapports sont à leur disposition.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

15 – VENTE DE TERRAIN

Avant d'aborder ce point, le Maire demande à Mme DOMITAR Martine, conseillère municipale, de quitter la salle.

Le Maire rappelle que dans ses séances du 05 avril et 07 juin 2013, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente aux prix de 10 000 € l'are le terrain communal section 8 n°379 situé rue de Lorraine.

Suite aux annonces parues dans les journaux et sur le canal local, une seule demande est parvenue en mairie à savoir celle de Mme DOMITAR Patricia.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de vendre le terrain communal section 8 n°379 situé rue de Lorraine à Mme DOMITAR Patricia au prix de 10 000 € l'are.
- charge M. le Maire de notifier la décision à l'intéressée
- autorise le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié.

16 DIVERS

A) Communauté d'Agglomération : procès-verbal de la Commission d'Evaluation du 11/07/2013

La Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France » a accepté par différentes délibérations, le transfert des zones d'activités de la Heid (Stiring-Wendel) et Heckenallmend (Spicheren) ainsi que l'étalement sur 10 ans de la subvention versée au titre du RDH d'Alsting.

La Commission d'Evaluation des Charges s'est réunie le 11 juillet 2013 et a fixé les montants à retenir sur la dotation de compensation au regard des charges éventuellement retenues.

Il convient d'adopter le procès-verbal de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal annexé à la présente.

B) Caritas : attribution d'un logement

Le Maire informe que le logement de 1^{er} étage gauche dans l'immeuble Caritas, qu'occupaient M. WEYRETH Jérôme, est vacant depuis le 15 mai 2013.

Suite à la parution dans un journal d'annonce immobilière et après visite du logement, deux demandes sont parvenues en mairie :

- PIETYRA Arsène
- LEBRETON Laurent

Après étude des deux demandes, le logement a été attribué à M. PIETYRA Arsène pour un loyer mensuel de 321 € et un acompte sur charges mensuel de 50 €.

Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer a été versé par M. PIETYRA

Le Conseil prend acte de cette information.

C) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Le Maire soumet aux membres présents le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe notamment les dispositifs de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et aires de stationnement situées sur la commune.

Ce rapport indique que de nombreux travaux sont à réaliser dans le village.

La collectivité selon ses moyens va étudier financièrement ce dossier pour se mettre le plus rapidement en conformité.

Le Maire indique que ce rapport est à leur disposition.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D) Mise en place de panneaux de signalisation et d'un miroir d'agglomération

Le Maire fait part :

a) Des plaintes des riverains du lotissement du coteau concernant le non-respect de la priorité à droite à la sortie des 2 impasses.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de mettre à la sortie du Square du Capitaine GREFF et du Square des Coteaux un panneau « STOP ».
- Charge le Maire de prendre contact avec les entreprises spécialisées pour établissement des devis.
- Autorise le Maire à choisir l'entreprise la mieux-disante et de passer la commande.

b) des plaintes des automobilistes empruntant la rue du Plateau vers la rue de la Montée concernant le manque de visibilité à angle de ses deux rue.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de mettre à l'angle des rues du Plateau et de la Montée un miroir d'agglomération.
- Charge le Maire de prendre contact avec les entreprises spécialisées pour établissement des devis.
- Autorise le Maire à choisir l'entreprise la mieux-disante et de passer la commande.

E) Informations diverses

Le Maire fait part :

- De la lettre de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France dans lequel il informe que les 17 communes de l'Agglomération concernées par la demande ne pourront pas bénéficier de l'agrément dérogatoire prévu par le dispositif DufLOT.

Le Conseil prend acte de cette information.

- du courrier du 20 juin 2013 adressé par l'Inspection Académique de Moselle informant qu'à la rentrée 2013, l'attribution du 3^{ème} poste en élémentaire est annulée.

Le Conseil prend acte de la décision de l'Inspection Académique de Moselle.

- Que le montant versé à la Commune concernant le fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière 2013 est de 16 877.88 € contre 19 649.56 € l'année dernière.

Le Conseil prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 22 h 10.
28 délibérations numérotées de 1 à 16-E ont été prises ce jour